

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**18 décembre 2018
14h00 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 22 janvier 2019**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ

Collège B

M. Aurélie DAUMAS
M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

Collège « BIATSS »

Mme Isabelle DE SAINTE MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
Mme Sabine NAPIERALA
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Anthony MEZOUAR
M. Yannis NADJI
M. Hugo PIERSON

Personnalités Extérieures

Mme Florence DELETTRE

Etaient représentés :

Mme Angela BARTHES	A donné pouvoir à Madame MOLINA
Mme Sabine LUCIANI	A donné pouvoir à Madame CAUVET-LEGRAND
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Monsieur ENOCH
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Madame MERCIER
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à TEISSIER
M. Jean-Yves MARZIN	A donné pouvoir à
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à Yvon BERLAND

Etait absent sans représentation : 3

33 membres présents ou représentés

Etaient présents : 3**Membres de droit**

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand
 Madame Mouret
 Monsieur Ginestie
 Monsieur Granier
 Madame Dignat-Georges
 Monsieur Gilles
 Monsieur Paul
 Monsieur Berton
 Madame Lecuyer
 Monsieur Bony
 Monsieur Dejou
 Madame Daviet
 Madame Edou
 Madame Lecuyer
 Madame Brandt-Pomares

Monsieur Falda
 Madame Carpentier
 Monsieur Laffont
 Madame Lengrand-Jacoulet
 Madame de Barnier
 Madame Bouffier
 Monsieur Berti
 Monsieur Chiappetta
 Monsieur Potier
 Madame Marchetti
 Madame Masclet de Barbarin
 Madame Maille
 Monsieur Boussat
 Madame Ribaud
 Madame Piclet

Le Président ouvre la séance à 14h00.

I / Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II / Actualités

1/ Arrêté d'interdiction portant interdiction d'accès aux locaux

Le Président fait lecture d'un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux :

« Considérant que la Cellule harcèlement d'Aix-Marseille Université a été saisie d'une agression à caractère sexuel qui serait survenue le mercredi 21 novembre 2018 vers 19h dans les locaux de l'Unité Mixte de services Institut Méditerranéen d'Océanologie - MIO ; Considérant que Monsieur A. K. a été identifié par la victime comme l'auteur des faits considérés ;

Considérant que la gravité des faits rapportés justifie qu'une mesure de prévention soit prise sans délai afin de préserver la sécurité des personnes, et notamment des personnels et usagers de l'établissement ; que par conséquent il y a lieu d'interdire à Monsieur A. K. l'accès aux locaux de l'Université pour une durée de 30 jours. »

Le Président précise que cet individu était présent dans les locaux, alors qu'au moment des faits, il n'était employé par aucune des tutelles de l'unité de recherche.

Monsieur Thouveny, pour compléter les propos fait savoir qu'il s'agissait d'un personnel en contrat au sein de MIO jusqu'à fin novembre.

2/ Proposition de texte relatif aux droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires

Le Président souhaite que l'université prenne position concernant le projet d'augmentation des droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires. Il fait lecture du texte qu'il souhaite faire adopter par le conseil d'administration :

« Aix-Marseille Université considère que la question de l'évolution du montant des droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires nécessite une large concertation. Celle-ci n'ayant pas eu lieu, il apparaît aujourd'hui que les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif ne sont pas réunies.

Dans ce contexte, si l'augmentation générale des droits d'inscription entre en vigueur, l'établissement souhaite utiliser toutes les possibilités réglementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué. »

Monsieur Pierson se félicite que l'université prenne position. Cependant il trouve inadmissible l'idée d'envisager des frais d'inscriptions différenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires. Il pense que cette proposition ouvre la porte à une augmentation des frais d'inscription généralisée pour les étudiants dans les années à venir. Il constate que le modèle appliqué dans les universités anglo-saxonnes et en train de s'appliquer au système français. Selon lui le texte proposé par le Président ne va pas suffisamment loin. Néanmoins il se félicite que pour la rentrée prochaine, les étudiants concernés par des frais d'inscription différenciés soient exonérés d'une partie des droits qui s'appliquent.

Le Président déplore que le Ministère n'ait pas engagé de discussion avec les établissements sur ce sujet.

Madame de Sainte-Marie rejoint les propos de Monsieur Pierson et souhaiterait également savoir si une discussion doit intervenir à la CPU sur ce sujet, et si tel est le cas, quelle sera la position du Président.

Le Président répond que s'il est amené à se prononcer, il fera part de son désaccord sur ce point.

Madame de Sainte-Marie s'étonne que le gouvernement demande d'appliquer un texte sans que ce dernier ne soit validé réglementairement.

Le Président confirme que l'établissement n'a reçu ni circulaire, ni arrêté. Il s'agit d'une simple annonce. Campus France a contacté en direct l'ensemble des universités pour le leur signifier. Il précise que l'importance de ce texte réside dans le fait d'écrire que l'établissement n'appliquera pas cette disposition même si le texte entre en vigueur.

Monsieur Pierson note dans le texte que « l'établissement souhaite utiliser toutes les possibilités réglementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué ». Ce qui pour lui est plus modéré que de dire que l'établissement n'appliquera pas la loi.

Le Président indique qu'il est précisé dans le code de l'éducation que les décisions d'exonération sont prises par le Président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite des 10 % des étudiants inscrits. Compte-tenu du nombre d'étudiants inscrits et du nombre d'étudiants qui s'inscrivent en première année cette disposition sera tout à fait applicable.

Monsieur Garcenot demande s'il est possible de noter la formule « l'établissement utilisera toutes les possibilités réglementaires » à la place de « l'établissement souhaite utiliser toutes les possibilités réglementaires ».

Le Président acquiesce, le texte sera modifié ainsi.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de texte relative aux droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires.

III / Campagne d'emplois Enseignants et BIATSS 2019

Le Président présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Mouret fait savoir que, pour la première année, l'UFR Sciences a bénéficié du principe dit de « flexi-solidarité ». Cela signifie qu'une composante, en l'occurrence la faculté d'Economie et de Gestion, a prêté deux de ses emplois à l'UFR Sciences de façon à ce qu'elle puisse rééquilibrer sa campagne d'emplois.

Le Président explique que parfois les composantes préfèrent attendre une année ou deux avant d'ouvrir un poste au concours afin de réfléchir à la stratégie qu'elles souhaitent mettre en place.

Madame Tir indique que le SGEN-CFDT s'abstiendra sur cette campagne d'emplois faute d'un nombre de postes suffisant ouverts au titre de l'obligation d'emploi. Elle regrette que

les axes mentionnés dans le cadre du schéma directeur du handicap ne soient pas visibles lors de la présentation.

Le Président déplore également cette situation. Il mentionne que la prise de conscience doit être collective. S'agissant des enseignants-chercheurs, il faut accompagner les doctorants en situation de handicap pour qu'ils puissent ensuite postuler sur ces emplois. Le vivier est aujourd'hui très faible. Il précise qu'en conseil académique a été projeté le témoignage d'un doctorant en situation de handicap. C'est ce type d'initiative qui faut encourager.

Madame Tir aimerait que soient présentés les endroits où travaillent les personnes en situation de handicap afin de voir si les composantes et les services se sentent préoccupés par cette question. Elle souligne que c'est de la responsabilité de chacun d'être concerné par cette question.

Monsieur Gaudy fait la déclaration suivante : « à la lecture des documents transmis dans le cadre de la campagne d'emplois 2019 BIATSS présentée en CT et en CA, le tableau récapitulatif fait apparaître 26 postes ATSS qui seront soit supprimés, transformés pour des ouvertures de concours ITRF ou utilisés pour des repyramidages ITRF, dans toutes les structures d'AMU (ESPE, IUT, FEG, Polytech, DRH, DCP, SUFA, DEVE, AC).

Pour information, le bilan social 2016 faisait état de 333 personnels ATSS en poste à AMU, en 2017 ce nombre chute de près de 5% avec 316 personnels.

Le nombre de personnels de l'ITRF reste stable quant à lui entre 2016 et 2017 en s'établissant à 1781 agents.

Pour le bilan social 2018 à venir, il y a donc fort à parier que le nombre de personnels de l'ATSS continuera sa dégringolade. Pourtant, le Bulletin Officiel numéro spécial 6 du 22 novembre 2018 adressé à tous les présidents d'Université rappelle « que les universités devront veiller à conserver l'équilibre des emplois administratifs existant entre la filière administrative (AENES) et la filière ITRF de la BAP J (gestion et pilotage) ».

Monsieur le Président, pourquoi continuer à creuser le déséquilibre de cette filière administrative alors que la diversité de recrutement et la qualité des formations, je pense par exemple à la réforme des études dans les IRA, devraient être une richesse pour notre établissement et le sont d'ailleurs, pour preuve les postes "à responsabilité" sont majoritairement occupés par des personnels issus de l'ATSS (DGS, DGS adjoint, grande majorité des chefs de services, et responsables administratifs).

Monsieur le président, il ne s'agit pas d'opposer une filière par rapport à une autre, tous les agents contribuent au fonctionnement et à la réussite d'AMU mais ce déséquilibre commence à devenir inquiétant. La force de la filière ATSS est justement sa capacité à occuper des fonctions à la fois dans le secondaire, collège, lycée, en rectorat, inspection académique et dans l'enseignement supérieur. C'est cette polyvalence et cette vision globale et transverse des problématiques et enjeux de l'éducation nationale qui en font sa richesse.

C'est donc un signal inquiétant qui leur est adressé en terme de perspective d'évolution et de mobilité professionnelle.

Donc Monsieur le Président, quelles mesures pensez-vous prendre pour conserver cet équilibre des emplois administratifs ? »

Monsieur Barbieri répond qu'il faut observer que c'est un mouvement qui s'inscrit dans la durée et qui voit l'ensemble des universités se détourner du corps de l'AENES pour des raisons réelles ou supposées. Le recrutement des ITRF est beaucoup plus à l'image aujourd'hui des universités que celui des corps de l'AENES. Les épreuves sont différentes avec une professionnalisation supplémentaire, et la position du concours qui en assure la maîtrise par les universités. De même au sein de la campagne d'emplois s'inscrit une forte demande de requalification du repyramidage d'emplois qui invite à ouvrir des concours internes. Ceci est plus compliqué dans la filière AENES. Il s'agit d'un état des

lieux et non d'une fatalité. Il souligne que des choix ont été décidés dans cette campagne d'emplois afin ne pas transformer des postes de l'AENES en ITRF dans le but de maintenir les postes AENES.

Le Président ajoute qu'il est attentif à ne pas accepter l'ensemble des demandes de transformation.

Madame de Sainte-Marie fait lecture de la déclaration suivante : «le 18 décembre 2018 le comité technique et le conseil d'administration d'Aix Marseille Université se réunissent pour adopter la campagne d'emploi 2019. Pour nos organisations syndicales (CGT, FSU et SUD) cette campagne d'emploi ne répond en rien aux défis auxquels notre université est confrontée. Bien au contraire, les conditions de travail et d'étude, déjà profondément dégradées par les réorganisations incessantes de services ou de composantes, vont à nouveau être aggravées par le sous financement chronique des universités. Les gels et suppressions de postes prévus font peser une charge de travail souvent insupportable sur les agents, administratifs et techniques, gestionnaires de scolarité, enseignants.

Plutôt que de réclamer des financements à hauteur de nos besoins la gouvernance de l'université s'inscrit dans cette politique qui ne fait qu'accroître la précarité, affaiblir le service public d'enseignement et de recherche.

Sur 468 postes BIATSS soumis à la campagne d'emploi, il nous est demandé de valider 214 recrutements ANT, 26 décalages de recrutement et 45 suppressions de poste.

L'augmentation très rapide de ces suppressions de poste (12 en 2018, 45 pour 2019) et leur nature sont représentatives des choix de l'université : transformations de postes ITRF et d'AENES de catégories C en postes ITRF de catégorie A ou B, ainsi que des suppressions de fonctions pour privatisation de missions (ex : entretien).

Sur 445 postes EC soumis à la campagne d'emploi, il nous est demandé de valider 272 recrutements ANT, 32 décalages de recrutement et 6 suppressions de poste.

Près de 3/4 des postes ne sont pas prévus pour des EC titulaires, et plus de la moitié dans le cas des BIATSS.

Pour la CGT, la FSU et SUD, cette politique d'emplois ne répond en rien aux besoins et détériore la vie des personnels, alors que le nombre d'étudiants augmente chaque année dans notre établissement. Nous refusons la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des charges de travail qui pèsent sur les personnels ; nous dénonçons la détérioration des collectifs de travail entre et au sein des services et composantes ; nous refusons le gel du point d'indice maintenant des salaires à leur plus bas niveau, la perte constante de pouvoir d'achat et l'appauvrissement des personnels.

Cette politique d'emplois découle des lois LRU et du passage aux RCE réclamés par les présidents d'université, combattus par nos organisations syndicales. Le désengagement de l'État est néfaste pour le système universitaire.

Dans ce contexte, où les personnels de l'université ne peuvent simplement plus remplir correctement leurs missions de service public, les politiques dites d'« excellence », les appels à projets multipliés, agissent comme autant d'injonctions contradictoires pour les agents.

La CGT, la FSU et SUD refusent le vote de la campagne d'emplois qui va conduire notre université à une situation de plus en plus précaire et dégradée».

Le Président répond que la situation décrite est inexacte. Il démontre que cette année, il est inscrit à la campagne d'emplois un nombre de postes supérieur aux départs, et précise qu'aucun poste n'est supprimé.

Madame de Sainte-Marie ajoute qu'un repyramidage correspond à une transformation de postes C en B ou de B en A avec une perte de postes. S'agissant du service d'entretien, elle note deux suppressions de postes avec une externalisation de ce service.

Le Président répond que les personnels ont le droit d'avoir une carrière. Et que, dans le modèle décrit par Madame de Sainte-Marie, les personnels ne peuvent pas évoluer. Il souhaite que les personnels puissent évoluer, changer de catégorie. Cet aspect est primordial pour lui.

Monsieur Boussat précise que de la masse salariale est réinjectée pour permettre un repyramidage sur des postes de catégorie B ou A. Outre le fait que cela ouvre des perspectives de carrière pour l'ensemble des personnels, il faut aussi noter que les métiers se complexifient de plus en plus et que la technicité évolue énormément. C'est un moyen pour les structures et pour les agents de pouvoir mettre en adéquation des niveaux de responsabilité, de technicité et de rémunération en fonction de l'évolution des métiers de l'établissement.

Madame de Sainte-Marie comprend l'idée de faire progresser les personnels. Mais il demeure le fait est que le nombre de postes diminue notamment en catégorie C.

Monsieur Boussat répond que dans les faits, il n'y a pas de baisse d'effectifs au niveau de l'établissement. Les suppressions de postes indiqués dans les tableaux présentés concernent notamment des emplois gagés. Quand un poste vacant est gagé, l'établissement n'a pas techniquement la possibilité (compétence du Ministère) de réenclencher l'utilisation de ce support de poste. Donc ce support de poste est fermé.

Le Président ajoute que le bilan social montre nettement que le nombre de personnels statutaires à AMU augmente.

Madame de Sainte-Marie indique qu'il était question pour le GVT qu'il y ait une inversion en 2024. Elle demande si dans cette hypothèse, il y a un risque que l'Etat réduise le montant de sa dotation.

Le Président rappelle que l'an passé le GVT a été compensé et cette année il a été décidé qu'il serait reconduit à la même hauteur que l'année précédente. Effectivement lorsque le GVT deviendra négatif, la compensation de l'Etat cessera.

Madame de Sainte-Marie rejoint les propos tenus par la CFDT sur la question de l'emploi réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Dans les axes stratégiques de la campagne d'emplois présentés, il est écrit en page 8 que le retour des composantes fait l'objet d'un arbitrage de la part du Président. Elle demande pourquoi, lors de cet arbitrage, il n'a pas été préconisé d'augmenter ces recrutements.

Le Président affirme qu'effectivement, il faut qu'il y ait une attention particulière à ce sujet. Il conviendra peut-être de fixer un taux à respecter. Concernant les enseignants-chercheurs, c'est probablement plus compliqué, avec un accompagnement accru des doctorants mais pour les personnels BIATSS il convient de mieux faire.

Madame de Sainte-Marie souhaite connaître le nombre de postes libérés par les enseignants-chercheurs et pas uniquement pour motif de départs à la retraite.

Le Président répond qu'il ne s'agit que de départs à la retraite.

Madame de Sainte-Marie s'agissant du bonus masse salariale indique qu'elle a compris que ce sont les composantes qui font des efforts sur leurs recrutements, et ces derniers rejoignent un pot commun qui permet de les répartir différemment. S'il s'agit d'un effort des composantes, elle demande pourquoi il est alors question de création de postes grâce au bonus masse salariale.

Le Président répond qu'in fine l'université ajoute des moyens supplémentaires pour répondre aux demandes.

Monsieur Reljic demande confirmation que s'agissant du GVT, l'établissement va percevoir la même dotation que celle perçue en 2018. Il demande si le montant du GVT reste constant, ou bien s'il existe une augmentation de ce dernier pour 2019.

Le Président répond qu'il se dessine une charge supplémentaire à honorer.

S'agissant des emplois BOE, **Monsieur Reljic** espère que des efforts seront faits pour améliorer le nombre de postes ouverts à ce titre. Cependant son organisation votera cette campagne d'emplois.

Madame Molina est interpellée par le fait que les doctorants aient besoin d'un accompagnement pour répondre aux exigences du CNU. Elle précise qu'ils ont peut-être simplement besoin que les lois s'appliquent, que les locaux soient accessibles partout et que les aménagements soient faits.

Le Président répond que les retours faits par les doctorants sur l'université sont très satisfaisants. De plus, les projections financières qui vont être présentées dans le cadre du projet d'Ad'AP indique que l'université va mobiliser 22,4 millions d'ici 2027 pour la mise en œuvre de ces améliorations.

Madame Molina souligne le fait qu'un dossier pour le CNU ne se prépare pas uniquement en interne.

Le Président indique que lorsqu'il s'est exprimé sur la prise en charge des doctorants, cela ne concernait pas uniquement la préparation CNU, mais plus largement comment un doctorant peut faire sa thèse dans des conditions correctes à l'université. Il souligne que le travail mené par la cellule handicap est un travail remarquable.

Madame Tir aimerait qu'un bilan du travail effectué par la cellule handicap soit présenté en séance.

Le Président va prévoir cette présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve par 25 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs et BIATSS pour l'année 2019.

IV / Budget Rectificatif n°3

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 2 abstentions le budget rectificatif n°3.

V / Budget de l'Université pour l'année 2019

Le Président fait part d'éléments de contexte et laisse la parole à **Madame Carpentier** pour présenter le projet de budget de l'université pour l'année 2019 (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie s'interroge sur la dévolution du patrimoine. Elle note que l'établissement a reçu 500 000 euros en 2018 et recevra 1,2 million en 2019. Dans un même temps, la part allouée au patrimoine dans le budget pérenne a diminué. Donc il y a eu une baisse dans le budget régulier mais un accompagnement financier dans le cadre de la dévolution du patrimoine. Elle demande comment l'université va assurer les coûts patrimoniaux quand cet accompagnement va s'arrêter.

Le Président répond que l'Etat attribuait jusqu'alors 700 000 euros par an. Considérant que l'établissement s'orientait vers la dévolution du patrimoine (un point sera présenté sur ce sujet lors du conseil d'administration de janvier), l'établissement a perçu cette année 1,7 million d'euros.

Il est prévu, dans le cadre de la dévolution, que les crédits accordés par l'Etat en matière de sécurité soient maintenus, tout comme l'éligibilité de l'établissement au CPER.

Madame de Sainte-Marie note qu'en page 3 du document reçu, il est question de valorisation du patrimoine. Elle demande si cela correspond à de la location, de la vente.

Le Président répond qu'hormis un petit immeuble sur la Canebière, l'établissement n'a pas de patrimoine à vendre. Néanmoins, les locations font partie de la valorisation de notre patrimoine.

Madame de Sainte-Marie note qu'en page 4 il est écrit que « la gestion centralisée [...] dévolution du patrimoine ». Elle demande si l'établissement a déjà obtenu la dévolution du patrimoine.

Le Président répond que la dévolution du patrimoine devra faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration. Aujourd'hui il s'agit d'une phase de test. Il précise que la gestion des campus fait apparaître cinq modes de gestion différents, et que cela n'est pas raisonnable.

L'idée est d'imaginer que la gestion puisse se faire par campus, et non pas par composante. Il faut avoir une stratégie globalisée des campus pour répondre aux besoins de toutes les composantes.

Madame de Sainte-Marie demande si une formation à la GBCP peut être organisée à destination des membres du Conseil d'administration et des usagers notamment.

Le Président répond que les étudiants ont demandé à la Vice-présidente du conseil d'administration qu'on leur explique le budget. Cette formation va être proposée de nouveau.

Monsieur Pierson note une augmentation des ressources liée au nombre d'étudiants inscrits. Cependant il rappelle la baisse des frais d'inscription effectuée à la rentrée, à laquelle vient s'ajouter la CVEC.

Le Président indique que leurs attributions sont différentes.

Monsieur Pierson note une baisse de la capacité d'autofinancement de l'établissement et un prélèvement sur le fonds de roulement qui s'élève à 8 millions d'euros. Il demande quelles en sont les raisons.

Le Président fait savoir que le fonds de roulement est conséquent et que l'établissement a ainsi la possibilité de faire un prélèvement pour investir. Il rappelle qu'un prélèvement de 20 millions a été voté en 2017 pour le patrimoine, la pédagogie et la recherche. Cette somme ne peut pas être utilisée en une année. Les travaux par exemple s'échelonnent sur

plusieurs années. L'utilisation est progressive mais il est important de l'afficher comme un plan d'investissement.

Monsieur Pierson demande ce qu'il en est de la capacité d'autofinancement.

Madame Carpentier répond que la capacité d'autofinancement est à la hauteur de ce qui avait été prévu au budget rectificatif.

Madame Leclercq précise que la baisse du résultat prévisionnel patrimonial impacte la capacité d'autofinancement. Et le fait d'avoir davantage de financements sur investissement contribue également à la faire baisser.

Monsieur Pierson sur la question des financements liés à la loi ORE note que 958 000 euros étaient dédiés à la création de places supplémentaires. Or quand il observe les capacités d'accueil, ces places supplémentaires n'apparaissent pas.

Monsieur Paul souligne que ces places apparaissent. Au printemps 2018 l'établissement a bénéficié de 11 X 60 000 euros plus un complément de 298 000 pour l'année universitaire 2018/2019. L'établissement considère que les financements reçus en juillet dernier sont pérennes et qu'ils seront obtenus pour l'année universitaire prochaine. Donc il n'y a pas de différence de capacité entre cette année et l'année dernière.

Monsieur Garcenot souhaite faire deux remarques. D'abord il note que le budget prévisionnel présenté est la suite logique du projet présenté plus tôt dans l'année notamment au moment du débat budgétaire. Il rappelle que son organisation ne partage pas entièrement ce projet même si certains axes sont intéressants. Il déplore que les moyens pour atteindre les objectifs annoncés ne sont pas en adéquation.

Il trouve le Président rassurant dans son discours lorsqu'il dit qu'il va mettre en œuvre la totalité du projet. Or aujourd'hui il y a beaucoup d'incertitudes concernant notamment le financement du GVT qui pourrait l'être par l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers. L'université a fait adopter un texte de nature à rassurer la communauté universitaire mais ce dernier aura des conséquences.

De plus, le GVT n'a pas été intégré dans le budget prévisionnel, et cela signifie que l'établissement va devoir trouver des moyens pour absorber ce manque.

Il redoute le moment où l'université va se trouver face à une difficulté.

Le Président indique qu'il n'a pas reçu de notification officielle. Or selon les éléments en sa possession il répète que les financements attendus devraient être attribués.

Il ajoute qu'une université digne de ce nom doit investir. C'est pourquoi a été décidé un prélèvement sur le fonds de roulement pour investir dans des actions importantes telles que le patrimoine, la pédagogie ou la recherche. La gestion est adaptée aux finances de l'université.

De plus, il souligne que l'université a toujours fait des campagnes d'emplois complètes, et que cette année il y a une augmentation du nombre de personnels statutaires.

S'agissant du budget proposé, il démontre que l'établissement a la capacité pour continuer à investir.

Monsieur Garcenot pense qu'il existe une réelle difficulté quant au financement de l'université aujourd'hui par l'Etat. Si le CNESER a été boycotté par les organisations syndicales, c'est que sur cette question il y a un mouvement de fond. Il existe un souci très conjoncturel. Les mouvements sociaux dans lesquels certains sont impliqués montrent également la question de l'acceptation de l'impôt et surtout de son utilisation.

Il sort de cette présentation avec beaucoup d'interrogations qu'il espère qu'elles seront levées au 1^{er} trimestre 2019.

Le Président mentionne qu'il ne tient pas de discours politique mais un discours neutre. Il gère l'université avec une totale transparence. Le budget présenté est un budget en équilibre qui continue d'accompagner la stratégie de l'établissement telle que décidée.

Madame Galand pour rassurer sur les inquiétudes exprimées fait savoir que s'agissant du budget 2019, le Rectorat dans son rôle de contrôle budgétaire a rencontré les équipes de l'établissement. Elle assure que le budget a été construit de manière prudente et sincère.

L'ensemble des recettes inscrites au budget l'ont été en référence à la notification de la SCSP 2018.

Les moyens inscrits à ce budget sont la reconduction fidèle des moyens pérennes.

Par conséquent, même si à ce jour l'établissement ne connaît pas le montant de la SCSP 2019, la communauté universitaire peut être rassurée sur la soutenabilité du budget.

Sur les crédits d'Etat, au niveau national, elle rappelle que le projet de loi de finance prévoit que le programme 150, c'est-à-dire le programme « Formation supérieure et Recherche Universitaire », augmente de 166 millions d'euros cette année, et notamment un effort à hauteur de 123 millions d'euros en 2019 pour la mise en œuvre de la loi ORE.

Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions le Budget Primitif 2019 de l'établissement

Le Président souhaite remercier l'ensemble des personnels qui ont contribué à ce travail complexe et de longue haleine.

VI / Enveloppe Recherche

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir demande comment est déployée cette enveloppe.

Monsieur Chiappetta précise que ces crédits sont alloués aux unités et fédérations de recherche. Les critères qui ont conduit à cette répartition prennent en compte notamment le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs, la nature du laboratoire, et des critères de performances.

Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour et 5 voix contre l'enveloppe de moyens destinée à la Recherche pour l'année 2019 d'un montant de 9 522 keuros.

VII / Structure budgétaire 2019

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour et 3 voix contre la structure budgétaire SIFAC 2019 de l'université.

VIII / Dotations aux SACD

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie demande confirmation que la fondation A*Midex n'est pas un SACD.

Madame Carpentier répond que la fondation A*Midex est un service à comptabilité distincte mais qu'elle n'apparaît pas dans le document présenté compte-tenu qu'elle ne fait pas l'objet de dotation particulière de la part de l'établissement

Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 2 abstentions les dotations attribuées au titre de l'année 2019 aux Services à Comptabilité Distincte (S.A.C.D).

IX / Politique de déplacement d'Aix-Marseille Université

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la politique de déplacement applicable aux personnels d'AMU.

X / Intégration du bilan comptable de l'IFMK

Madame Leclercq rappelle que le conseil d'administration a voté l'intégration de l'IFMK au sein d'AMU à compter du 1^{er} septembre dernier. Il convient aujourd'hui d'intégrer les comptes dès lors qu'ils ont été clos et approuvés par les commissaires aux comptes. Elle décrit le document annexé au procès-verbal.

Madame de Sainte-Marie note qu'il existe un fonds de roulement de 1,6 million qui n'a pas été intégré. Elle demande s'il le sera dans le prochain budget.

Madame Leclercq répond qu'il s'agit de la trésorerie et que cela sera intégré au bilan 2018 ce qui générera un fonds de roulement supplémentaire pour l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'intégration du bilan comptable de l'IFMK au 1^{er} septembre 2018.

XI / Apurement des biens figurant à l'inventaire physique en vue du compte-financier 2018

Madame Leclercq fait savoir qu'il s'agit d'une opération annuelle qui consiste à faire l'inventaire des biens usagés et obsolètes.

Il s'agit de sortir de l'inventaire 5,9 millions d'euros de biens qui dans leur grande majorité ont fait l'objet d'un amortissement complet. La valeur nette comptable prévisionnelle de ces biens au 31 décembre 2018 est de 207 263 d'euros.

Le conseil d'administration approuve par 32 voix pour et 1 abstention la proposition d'apurement des biens figurant à l'inventaire physique en vue du compte-financier 2018.

XII / Accès en master 1 et 2 pour 2019/2020 : capacités d'accueil, modalités d'analyse des candidatures et dates de campagnes de recrutement

Monsieur Paul rappelle que depuis une loi de 2016, il est demandé aux établissements de fixer leurs capacités d'accueil. Il décrit le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Pierson regrette qu'il ne soit pas mentionné dans le document communiqué les chiffres des années précédentes, cela en aurait facilité la comparaison.

Il souhaite d'une part connaître les raisons de la fermeture du parcours-type de neurosciences, et d'autre part souligner une stagnation des capacités d'accueil en dépit des inscriptions qui ne cessent de croître d'une année sur l'autre.

Madame Mouret sur la question de la fermeture du master indique qu'il ne pouvait perdurer en l'état compte-tenu d'un changement de nomenclature. C'est pourquoi il a fallu transformer la mention « analyse sensorielle » en parcours et intégrer le parcours dans une autre mention, à savoir neurosciences.

Le problème vient du fait que le recrutement des deux filières n'est pas le même, et que ces étudiants, qui suivent actuellement les mêmes cours, n'ont pas les mêmes acquis : certains sont donc en difficulté assez importante pendant l'année de M1 et risquent de ne pas avoir les bons acquis pour le M2

Monsieur Demarque fait part d'un appel à la vigilance pour les masters à faible effectif. La situation de l'enseignement du roumain est prise comme exemple. En effet, les étudiants restent confrontés à un problème non résolu : le master ACR recherche (1 et 2) parcours roumain a été supprimé pour la rentrée 2018, alors que 3 étudiants étaient inscrits et que certains avaient réussi leur M1. Des étudiants se sont retrouvés de fait sans possibilité de poursuivre et de terminer leur diplôme de master, bien que la situation ait été exposée à plusieurs reprises. Même s'ils n'étaient pas nombreux, ils auraient dû avoir une possibilité de terminer leur master ou être orientés vers une solution transitoire pour terminer leur master (demandée en vain) et, en cas de réussite au Master, avoir l'opportunité de pouvoir poursuivre vers le doctorat.

Monsieur Gilles répond que dans le cadre de l'offre de formation 2018, il y a eu un reformatage notamment sur le master en langues qui se répartit sur trois mentions mais une solution a été apportée aux étudiants de roumain. Il propose de se rapprocher des étudiants et des enseignants de la composante.

S'agissant de la faculté ALLSH, **Madame Tir** demande, en terme de master, quels enseignements pourront être suivis sur Marseille.

Monsieur Gilles répond qu'aujourd'hui il y a les masters co-portés par la faculté des Sciences et ALLSH notamment le master Acoustique et Musicologie, et avec à venir le développement envisagé des formations artistiques. Un bâtiment devrait être mis à disposition en juillet 2019 qui se nommera « Turbulence ».

Madame Tir demande ce qu'il en est des licences.

Monsieur Gilles répond qu'une discussion de fond est engagée dans la mesure où le schéma précédent était illisible. Cette dernière n'a pas encore abouti.

Monsieur Garcenot s'agissant de l'ESPE s'interroge sur la mention C8 qui apparaît dans les critères qui font mention d'une licence AMU et UAPV (Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse).

Monsieur Paul répond que cela signifie qu'une préférence sera donnée aux étudiants ou lycéens de l'académie.

Monsieur Garcenot s'agissant du niveau de langue pense que l'établissement aurait intérêt à être plus précis. Il lui semble difficile de se contenter d'indiquer « niveau de langue ». Sans aller jusqu'aux certifications externes, il faudrait une mention plus pointue comme une note ou une appréciation.

Monsieur Pierson est surpris de constater l'obligation d'avoir obtenu la licence à AMU ou à l'UAPV.

Monsieur Paul précise que ce ne sont pas des critères cumulatifs, ce sont des critères pris en compte.

Madame Brandt-Pomares ajoute qu'il s'agit d'un projet académique qui associe l'université d'Avignon et AMU et qu'il convient donc de favoriser les étudiants qui ont fait leur cursus dans l'académie.

Monsieur Pierson trouve cette réponse problématique dans le sens où d'une part un étudiant qui obtient sa licence à l'université de Toulon ne sera pas prioritaire et d'autre part les étudiants étrangers seront défavorisés.

Monsieur Paul souligne que ce n'est pas cet item qui va définir l'admission. Ce critère sera pris en compte uniquement dans le cas de dossier équivalent.

Madame Tir rejoint les propos de Monsieur Pierson et votera contre cette proposition.

Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures ainsi que les dates de campagnes de recrutement pour l'accès en master 1 et 2 s'agissant de l'année universitaire 2019/2020.

XIII / Accès aux formations du 1er cycle pour 2019/2020 : capacités d'accueil

Monsieur Paul rappelle le contexte et précise qu'il s'agit de la deuxième année de fonctionnement de la plateforme ParcourSup. Il précise qu'il n'y a pas de changement majeur dans la forme si ce n'est une volonté du Ministère d'accélérer le processus de recrutement. Monsieur Paul détaille le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Pierson constate qu'au global il y a très peu d'augmentation mises à part quelques filières en ALLSH alors que le nombre d'étudiants inscrits ne cesse de croître.

Monsieur Paul donne quelques chiffres des effectifs à attendre pour l'année universitaire 2019/2020

- En terminale, pour les baccalauréats généraux on compte 16444 lycéens contre 16805 l'an passé. Il y a donc une baisse de 461 élèves de terminale,
- Concernant les baccalauréats technologiques, on note une augmentation de 144 élèves par rapport à l'année dernière
- Et pour les baccalauréats professionnels on note une diminution de 68 élèves par rapport à 2018/2019.

Sur l'ensemble des baccalauréats, on constate une baisse de 379 élèves en sachant que les élèves attirés par les études à l'université sont les baccalauréats généraux.

Monsieur Pierson s'agissant de la faculté ALLSH fait deux remarques :

Sur la question du campus Centre, la question de la suppression des filières notamment sur l'Espace Yves Mathieu demeure. Il déplore qu'une seconde année de suite des étudiants soient sacrifiés ou bien doivent subir des temps de trajet importants.

Il note également une baisse des capacités d'accueil dans les filières qui sont en tension par exemple psychologie, japonais ...

S'agissant de la faculté des Sciences, il note également une baisse des capacités d'accueil et insiste sur le fait que certains sites sont très demandés. Il prend l'exemple du site de Montperrin à Aix-en-Provence où certains étudiants ont été refusés notamment sur le portail Marie-Curie.

Et enfin pour les autres filières, il note une stagnation des capacités d'accueil alors qu'encore une fois le nombre d'étudiants augmente.

Monsieur Paul répond que les chiffres ont été avancés et que cet argument ne peut pas être utilisé.

Monsieur Pierson répond que les étudiants ne sont pas tous de l'académie et qu'il est également question des étudiants étrangers.

Monsieur Paul répond que sur les filières de psychologie et langues asiatiques il n'y a pas de baisse des capacités d'accueil. Sur la psychologie l'an passé il s'agissait des capacités d'accueil globales à savoir en présentiel et à distance, et cette année il a été décidé de les distinguer. Sur les langues asiatiques pas de baisse non plus, il s'agit d'une redistribution des capacités d'accueil.

Monsieur Gilles concernant les capacités d'accueil de langues, fait savoir que l'offre soutenue est très vaste avec les LLCER d'une part et les LEA d'autre part et enfin une mention qui n'existe qu'à AMU qui se nomme la « Trilangue ». Il faut observer les vases communicants entre ces trois types de formation et globalement les capacités ont été maintenues.

Concernant le coréen, filière très attractive, des demandes avaient été remontées au rectorat pour obtenir des moyens supplémentaires, notamment un poste « socié » qui n'a pas encore abouti.

S'agissant de la psychologie, l'établissement peut augmenter à l'infini ses capacités d'accueil mais encore faut-il mettre en regard les effectifs de licence et les effectifs de master pour suivre des cohortes de 1500 étudiants en première année contre deux cents en master.

Madame Mouret précise que sur le site de Montperrin personne n'a été refusé. Elle souligne que les tableaux communiqués laissent apparaître un nombre de places supérieur au nombre d'étudiants inscrits. La baisse par rapport à l'an passé provient d'une erreur dans les publics amenés à passer par la plateforme ParcourSup. En effet, certains usagers n'auraient pas dû utiliser ce dispositif. Donc personne n'a été refusé et aucune évolution n'a été apportée.

Monsieur Pierson indique qu'il n'avait pas observé le transfert, notamment pour le coréen. S'agissant de la psychologie, il rapporte que les étudiants ne sont pas convaincus par la solution d'aller étudier une journée à Marseille. Souvent les enseignements sont des cours magistraux et les étudiants ne s'y rendent pas. La question des transports est une vraie problématique dont il faut s'emparer et faire remonter aux collectivités.

Le Président indique qu'il est intervenu de nombreuses fois sur la question des transports.

Madame de Sainte-Marie demande ce qui empêche l'université de prévoir des capacités plus larges si l'établissement a la certitude qu'elles ne seront pas atteintes.

Le Président pense qu'il est de la responsabilité des composantes et des enseignants de prévoir le nombre de groupes à mettre en place afin de pouvoir préparer la rentrée scolaire.

Madame de Sainte-Marie demande comment cela se passait avant ParcourSup.

Monsieur Granier répond que les capacités existaient avant ParcourSup avec un système de tirage au sort.

Monsieur Garcenot précise que l'an dernier il avait voté contre les capacités d'accueil. Cependant il avait reconnu la méthode de travail mise en œuvre au sein des composantes basée sur la capacité réelle d'accueillir les futurs étudiants dans de bonnes conditions. Il pourrait entendre, tout en restant opposé à ce dispositif, la justification d'une modification des capacités d'accueil basée sur la modification de la masse salariale d'enseignants et enseignants-chercheurs au sein de sa composante que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Le Président répond que sur les filières en tension un nombre de postes conséquent a été apporté pour répondre à une augmentation significative des capacités d'accueil.

Monsieur Agresti note qu'il n'y a pas de changement de méthode puisque les capacités d'accueil ont été augmentées en fonction de ce qui serait possible d'obtenir en moyens humains. Ces moyens humains ont été obtenus, donc la capacité d'accueil évaluée a été maintenue cette année.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les capacités d'accueil relatives aux formations du 1^{er} cycle pour 2019/2020.

Le Président ajoute que les attendus seront présentés pour information lors d'un prochain conseil d'administration.

XIV / Modification des statuts d'AMU

Le Président présente ce point.

Monsieur Demarque souhaite différencier les votes car son avis est plus mitigé sur la seconde proposition de modification.

Le Président répond favorablement à la demande de Monsieur Demarque.

1 – modalités de vote :

« Les votes ont lieu à main levée. Ils ont toutefois lieu à bulletin secret lorsqu'ils portent sur des questions individuelles.

Ils peuvent également avoir lieu à bulletin secret à la demande du président, ou à la demande d'un membre du Conseil ».

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts d'AMU relatives à l'article 12 qui porte sur le fonctionnement du conseil d'administration (modalités de vote).

2 – modification relative aux Instituts :

«Chapitre IX Les instituts d'établissement

Article 38 : composition et objectifs des instituts d'établissement

Les « instituts » regroupent des équipes de recherche issues d'une ou de plusieurs unités et des formations de niveau master issues d'une ou plusieurs composantes et doctorat afin d'instaurer un lien fort autour d'une thématique partagée, entre formation et recherche.

Ces « instituts » sont destinés à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par des nouvelles collaborations inter-unités et inter composantes.

Ils ont pour objectifs de former de nouvelles générations de scientifiques, d'accroître la visibilité et l'attractivité du site d'Aix-Marseille auprès d'étudiants et de chercheurs à l'échelle internationale et d'affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

Ils sont dotés d'un règlement intérieur validé par le conseil académique ».

Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour et 5 abstentions les modifications des statuts d'AMU relatives à l'article 38 qui porte sur la composition et objectifs des Instituts d'établissement

XV / Mise à jour de l'aide aux études supérieures et lycée professionnel suite à la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque demande si les étudiants en DU sont éligibles.

Madame Maille répond qu'à priori c'est le cas mais elle souhaite se faire confirmer avec certitude cette réponse.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise à jour de l'aide aux études supérieures et lycée professionnel suite à la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

XVI / Création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% et révision des tranches pour les activités sport et loisirs

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque fait savoir que la visibilité des activités, malgré les efforts dont personne ne doute, n'est pas toujours complète. Certains agents indiquent que des activités sont complètes en quelques jours et ils demandent s'il est envisageable de garantir l'équité par une forme de roulement pour l'accès aux voyages, séjours ou autres etc. qui constituent une ouverture pour chacun.

Madame Maille répond que davantage de dates disponibles vont être proposées et que les critères d'attribution vont être revus. Un tirage au sort va être mis en place avec la prise en compte de l'historique des lauréats.

Une information à destination des tous les agents va être communiquée sur ce point prochainement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% ainsi que la révision des tranches pour les activités sport et loisirs.

XVII / Augmentation de la subvention des activités culture

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque demande s'il est possible d'envisager une réflexion sur les possibilités de développer l'accessibilité, notamment en matière de transports.

Madame Maille répond qu'elle a conscience que les transports en commun ne sont pas toujours adaptés et le covoiturage possible.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'augmentation de la subvention des activités culture à hauteur de 20% afin de favoriser à l'accès de la culture à tous les agents.

XVIII / Augmentation de la subvention de la restauration

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'augmentation de la subvention de la restauration à hauteur de 1,50 euros par repas au bénéfice des personnels dont les indices vont de 292 à 657.

XIX / Nouvelle grille de référence pour l'enfance

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nouvelle grille de référence pour l'enfance.

XX / Cession des PC : révision de la procédure (système de ticket), nouveaux critères d'attribution

Madame Maille présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie demande le volume de PC mis à disposition.

Madame Maille répond que le nombre avoisine les 1000 ordinateurs.

Monsieur Garcenot demande comment procéder pour obtenir un ordinateur.

Madame Maille répond qu'une demande sous forme de ticket doit être faite auprès de la DOSI. Les demandes font l'objet de remontées au SCASC tous les 15 jours. Les prestations sont effectuées dans la limite des stocks disponibles.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la révision de la procédure (système de ticket), de cession de PC et notamment les nouveaux critères d'attribution.

XV/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Fait à Marseille, le 11 janvier 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

